

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 13-2024**

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

Comptes année 2023

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'Administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Analyse des charges de fonctionnement	4
2.1. Les charges maîtrisables	5
2.2. Les charges non maîtrisables.....	8
2.2.1. Intérêts passifs.....	12
2.2.2. Remboursements, participation et subventions à des collectivités	14
2.3. Les charges internes.....	17
2.4. Analyse des charges.....	19
3. Analyse des revenus de fonctionnement	20
3.1. Les revenus fiscaux	21
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune	23
3.1.2. Impôt à la source	24
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	24
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés	25
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	27
3.1.6. Droits de mutation.....	27
3.1.7. Impôts sur les successions et donations	28
3.1.8. Part aux gains immobiliers	29
3.2. Les revenus non fiscaux.....	31
3.3. Les revenus internes	33
3.4. Analyse des revenus – Récapitulation.....	35
4. Analyse des charges et des revenus	37
5. Autofinancement	38
6. Communication	39
7. Programme de législature.....	39
8. Conclusions.....	40

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2023 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Par conséquent, les comptes 2023 de notre Commune présentent un excédent de revenus (bénéfice) d'environ CHF 4.5 mios.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2023, le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2022 et les comptes 2021 :

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
Total des charges (avant amortissement découvert)	175'755'500.06	188'839'900.00	161'857'982.58	164'262'855.11
Total des revenus	-180'275'959.49	-173'531'100.00	-152'594'668.18	-163'287'878.58
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-4'520'459.43	15'308'800.00	9'263'314.40	974'976.53
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-4'520'459.43	15'308'800.00	9'263'314.40	974'976.53

Ainsi, le bénéfice de CHF 4'520'459'43 réalisé dans le cadre de l'exercice 2023 a été porté en augmentation du capital figurant au passif du bilan.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

• fortune communale - Capital au 1 ^{er} janvier 2023	CHF	3'342'483.83
• excédent de revenus (bénéfice) de l'exercice 2023	CHF	4'520'459.43
Fortune communale - Capital au 31 décembre 2023	CHF	7'862'943.26

Il est à noter que le budget 2023 a été complété de deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 24.05.2023	613'500.00	145'000.00	-468'500.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 22.11.2023	553'800.00	152'000.00	-401'800.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2023	1'167'300.00	297'000.00	-870'300.00
Montants selon le budget 2023 voté par le Conseil communal lors de la séance du 07.12.2022	187'672'600.00	173'234'100.00	-14'438'500.00
Budget 2023 après crédits supplémentaires	188'839'900.00	173'531'100.00	-15'308'800.00

Ainsi, le budget 2023, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de CHF 15.3 mios.

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables :

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2023 et le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	31'876'813.71	32'632'200.00	-755'386.29	-2.3%
Biens, services et marchandises	30'031'197.44	31'626'700.00	-1'595'502.56	-5.0%
Aides et subventions	6'521'911.18	6'762'700.00	-240'788.82	-3.6%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	68'429'922.33	71'021'600.00	-2'591'677.67	-3.6%

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu moins de CHF 2.6 mios, soit une baisse de 3.6%.

Les charges relatives aux autorités et personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires) (-2.3%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- diminution du personnel fixe ;

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 5.0% par rapport au budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction se répartit de la manière suivante, selon le type de charges :

➤ achats de mobilier, matériel et machines	- CHF	0.1 mio
➤ achats d'énergie et d'eau	- CHF	0.2 mio
➤ entretien des bâtiments	- CHF	0.3 mio
➤ entretien des parcs et zones de loisirs	- CHF	0.1 mio
➤ frais de réceptions et manifestations	- CHF	0.1 mio
➤ frais bancaires	- CHF	0.1 mio
➤ honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.3 mio
➤ primes d'assurances de tiers, choses, RC	- CHF	0.2 mio
➤ frais de transports et frais divers	- CHF	0.2 mio
Total diminution achats de biens, services et marchandises	- CHF	<u>1.6 mios</u>

Notons également une diminution des charges relatives aux aides et subventions (-3.6%) par rapport au budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires).

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nursérie la Tourterelle	425'665.31	340'000.00	85'665.31	25.2%
Nursérie des Alpes	268'518.62	308'000.00	-39'481.38	-12.8%
Garderie du Parc	120'490.81	200'000.00	-79'509.19	-39.8%
UAPE Les Copains	237'352.86	228'000.00	9'352.86	4.1%
UAPE Les Alpes	309'770.97	280'000.00	29'770.97	10.6%
Fondation enfance et jeunesse	1'373'051.33	1'252'000.00	121'051.33	9.7%
Garderie du Coteau	89'895.95	152'000.00	-62'104.05	-40.9%
UAPE Fontanettaz	155'015.78	152'000.00	3'015.78	2.0%
APEMS de Loth	216'644.33	264'000.00	-47'355.67	-17.9%
APEMS La Parenthèse	98'540.44	128'000.00	-29'459.56	-23.0%
UAPE l'Appart	257'411.00	280'000.00	-22'589.00	-8.1%
UAPE La Bulle	76'957.67	80'000.00	-3'042.33	-3.8%
APEMS Le Cube	161'410.06	200'000.00	-38'589.94	-19.3%
Garderie La Canopée	81'905.63	152'000.00	-70'094.37	-46.1%
Garderie Le P'tit Loft	113'765.51	-16'000.00	129'765.51	811.0%
Total participation communale	3'986'396.27	4'000'000.00	-13'603.73	-0.3%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure d'un peu plus de CHF 13'000.00 par rapport au montant prévu au budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2023 et les comptes 2022 :

Intitulé	Comptes 2023	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	31'876'813.71	30'148'819.00	1'727'994.71	5.7%
Biens, services et marchandises	30'031'197.44	21'224'701.04	8'806'496.40	41.5%
Aides et subventions	6'521'911.18	5'822'083.36	699'827.82	12.0%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	68'429'922.33	57'195'603.40	11'234'318.93	19.6%

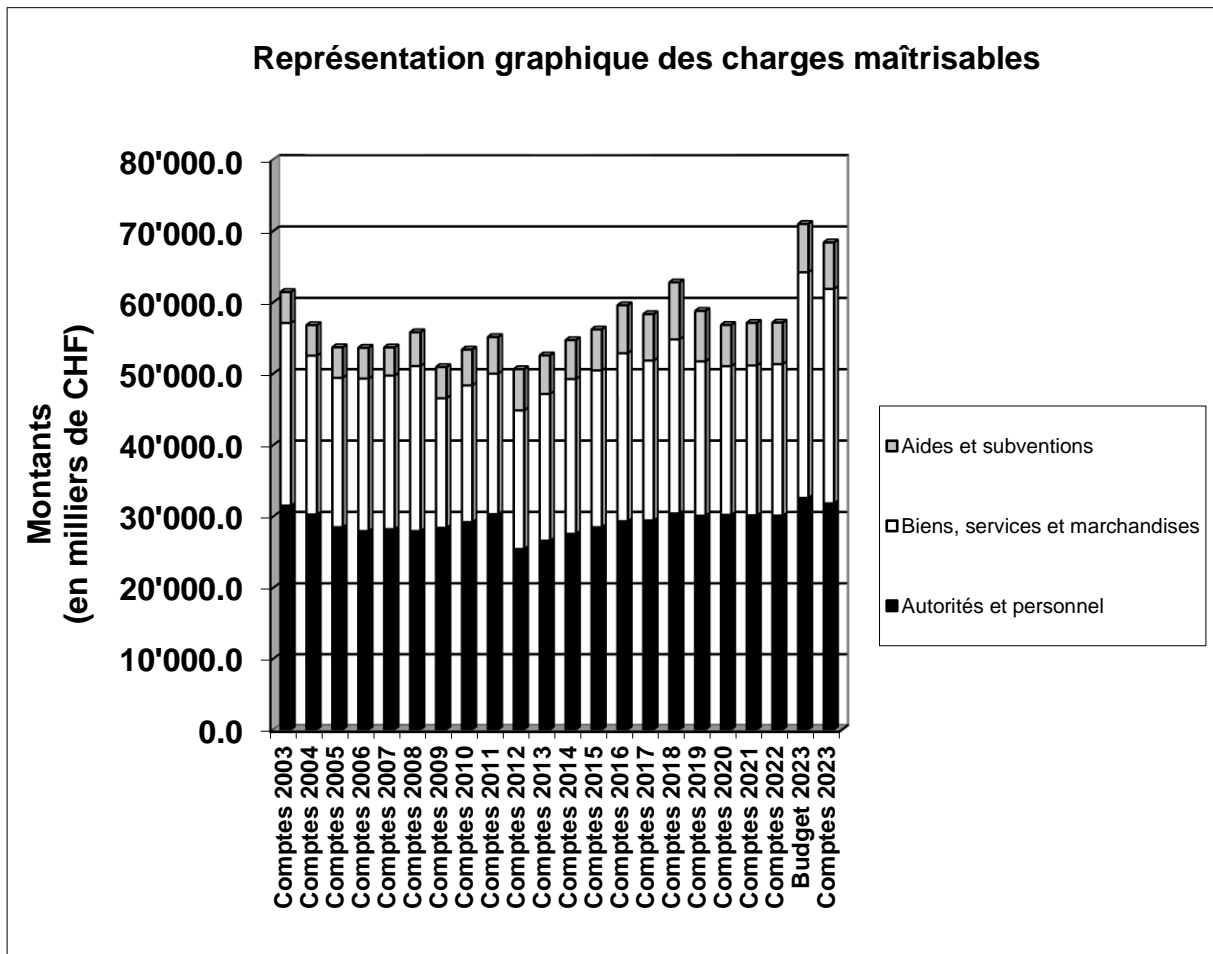
Par rapport à l'année 2022, les charges maîtrisables accusent une augmentation de 19.6%.

Comparées à l'année 2022, les charges relatives aux autorités et au personnel sont en augmentation de 5.7%. Cette progression s'explique en grande partie par une augmentation de l'effectif du personnel de l'équivalent de 1.80 ETP et l'indexation des salaires.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une progression de 41.5% par rapport aux comptes de l'année 2022. La principale explication de cette très forte progression provient du fait que, dès le 1^{er} janvier 2023, notre Commune est revendeur d'électricité. Ceci veut dire que notre Commune, afin qu'elle soit en mesure de vendre de l'électricité à ses clients, doit s'approvisionner en courant électrique. L'achat d'électricité destinée à la revente représente une somme approximative de CHF 7.3 millions. Sans cet effet, les charges liées aux achats de biens, services et marchandises progresseraient de 7.1%. Cette progression est essentiellement due à la pénurie et aux restrictions sur le marché des énergies, provoquant une forte montée des prix.

Les aides et subventions progressent de 12.0% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2022. Cette hausse provient de la progression de la subvention communale relative au financement des structures d'accueil des enfants sous gestion de la FEJ, suite à l'augmentation du nombre de places d'accueil de jour en faveur des enfants.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2023 et le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'612'593.93	1'852'000.00	-239'406.07	-12.9%
Amortissements	10'514'741.93	8'966'600.00	1'548'141.93	17.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	81'938'377.00	95'768'500.00	-13'830'123.00	-14.4%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	94'065'712.86	106'587'100.00	-12'521'387.14	-11.7%

Nous observons une diminution de 12.9% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par une moindre progression du niveau de l'endettement communal.

Les amortissements sont supérieurs de 17.3% à ce qui a été prévu dans le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par le rattrapage d'un amortissement comptable de CHF 2'353'136.00 sur un investissement communal effectué en 2004 (Parcelle 1380 – International School). En effet, ces deux immeubles sont classifiés dans le patrimoine administratif. Par conséquent, ils devraient être amortis sur une durée de 30 ans. Or, aucun amortissement n'a été comptabilisé à ce jour. Par conséquent, sur l'exercice 2023, nous avons comptabilisé l'équivalent de 19 années d'amortissements.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques sont inférieurs de 14.4% à ce qui a été prévu dans le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires).

Le décompte final 2022 de la péréquation nous a été largement favorable de l'ordre de CHF 13.8 mios.

En effet, le décompte final de la péréquation 2022 montre un résultat qui se présente de la manière suivante :

- Décompte final sur la facture sociale (diminution) CHF (9.0 mios)
- Péréquation direct horizontale (montant net) (dim.) CHF (4.6 mios)
- Décompte final de la réforme policière (diminution) CHF (0.2 mio)
- **Résultat décompte final 2022 péréquation cantonale** **CHF(13.8 mios)**

De plus, suite à la demande de notre fiduciaire, nous avons également comptabilisé le décompte final provisoire des péréquations 2023 qui se présente de la manière suivante :

- Décompte final sur la facture sociale (diminution) CHF (2.5 mios)
- Péréquation direct horizontale (montant net) (dim.) CHF (1.0 mio)
- Décompte final de la réforme policière (diminution) CHF (0.2 mio)
- **Résultat décppte prov. final 2023 péréquation cantonale** **CHF (3.7 mios)**

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2023 et les comptes 2022 :

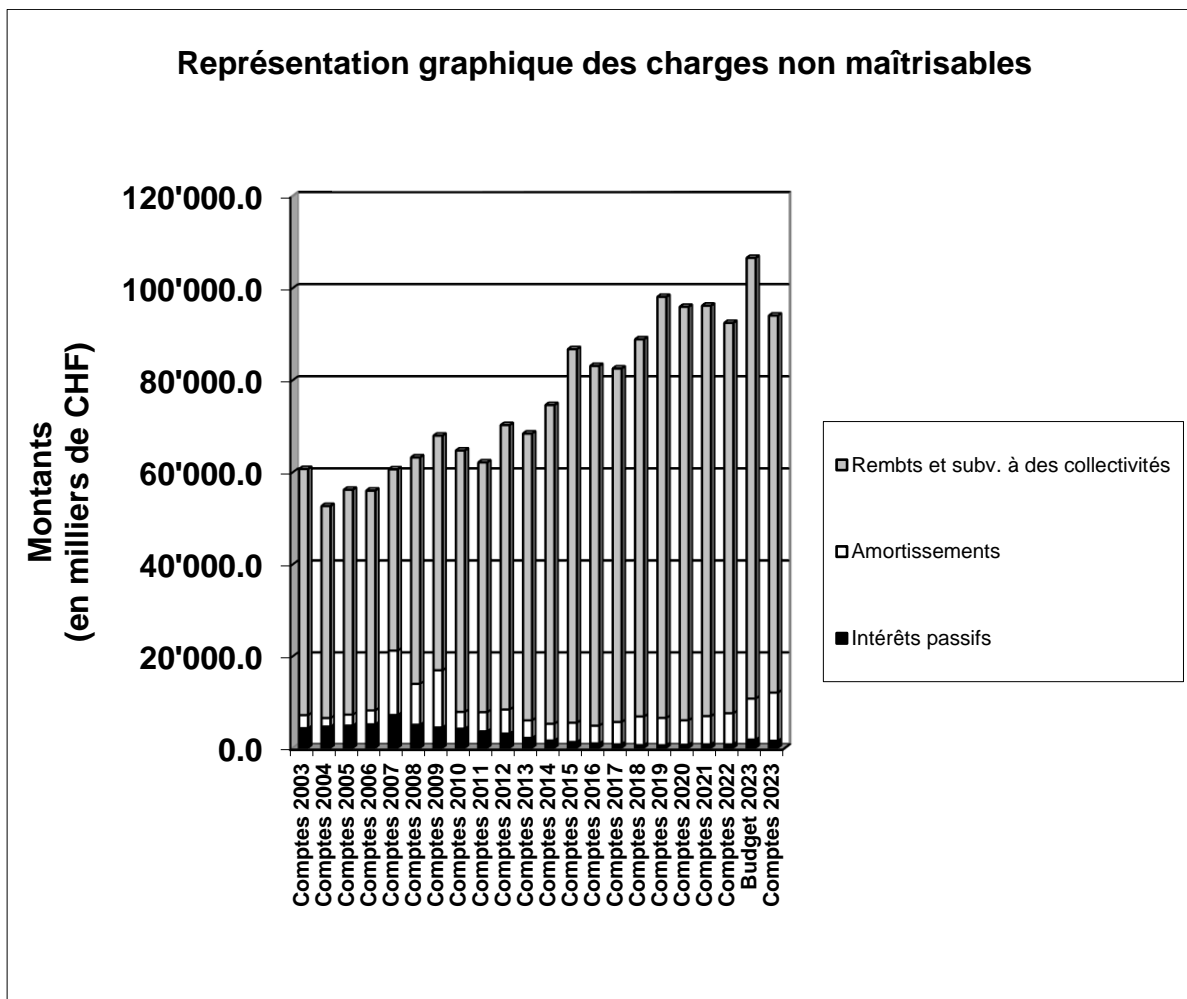
Intitulé	Comptes 2023	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'612'593.93	822'305.16	790'288.77	96.1%
Amortissements	10'514'741.93	6'797'313.98	3'717'427.95	54.7%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	81'938'377.00	84'857'283.52	-2'918'906.52	-3.4%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	94'065'712.86	92'476'902.66	1'588'810.20	1.7%

Nous constatons que les intérêts passifs ont fortement augmenté par rapport aux comptes 2022. Cette progression s'explique d'une part par la progression de l'endettement communal et, d'autre part, par des taux d'intérêts nettement moins favorables.

La progression des amortissements provient pour l'essentiel de la hausse des amortissements comptables sur les investissements ainsi que du rattrapage d'un amortissement comptable de CHF 2'353'136.00 sur un investissement communal effectué en 2004 (Parcelle 1380 – International School).

La diminution de 3.4% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée principalement par des acomptes et le décompte final provisoire relatifs au financement de la facture sociale 2023 moins élevés que ceux payés durant l'année 2022.

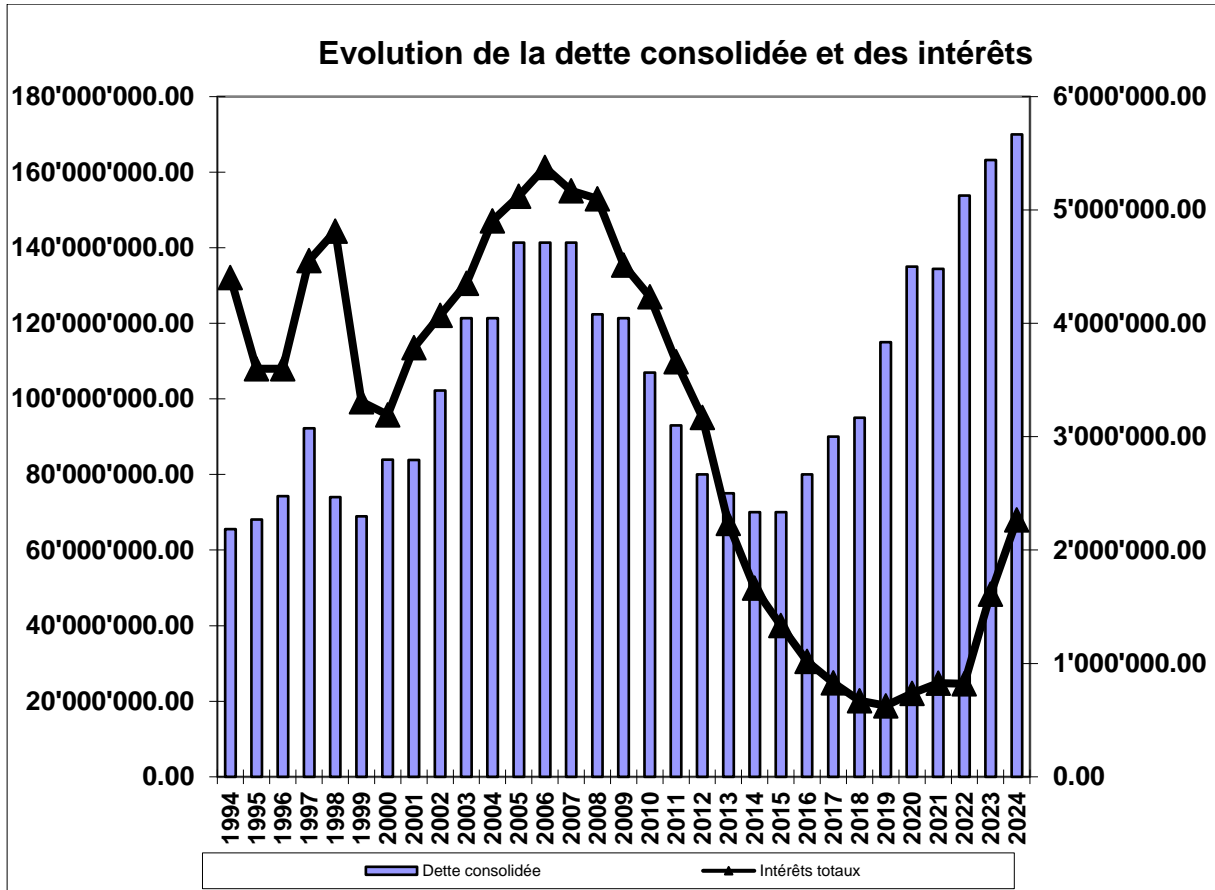
Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.2.1. Intérêts passifs

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Comptes	80'000'000.00	1'018'583.68
2017	Comptes	90'000'000.00	829'383.13
2018	Comptes	95'000'000.00	670'242.17
2019	Comptes	115'000'000.00	627'440.73
2020	Comptes	135'000'000.00	736'819.72
2021	Comptes	134'400'000.00	825'387.48
2022	Comptes	153'800'000.00	822'305.16
2023	Comptes	163'200'000.00	1'612'593.93
2024	Prévision	170'000'000.00	2'267'000.00



2.2.1.1. Emprunts communaux – Indicateurs de suivi de durabilité

Conformément à la réponse au postulat de M. Guillaume Roy et consorts nommé « Evaluer la durabilité financière communale », se trouve ci-dessous, l’inventaire des emprunts et leur niveau de durabilité pour chacun d’eux, au 31 décembre 2023 :

Prêteurs	Début	Fin	Taux	Sommes	Indicateurs
Stiftung Auffangeinrichtung (BVG)	16.05.2023	16.05.2024	1.940%	5'000'000.00	Moyen
Postfinance	21.05.2012	21.05.2024	1.330%	10'000'000.00	Moyen
Compenswiss	11.12.2015	11.12.2025	0.400%	15'000'000.00	Bon
Postfinance	11.11.2022	11.11.2026	1.720%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale de Bâle	24.03.2017	24.03.2027	0.850%	10'000'000.00	Bon
Banque Cantonale de Bâle	11.09.2018	11.09.2028	0.700%	10'000'000.00	Bon
Postfinance	11.11.2019	11.11.2029	0.150%	10'000'000.00	Moyen
VZ Depot Bank AG	15.11.2021	15.11.2030	0.400%	10'000'000.00	Non disponible
Banque Cantonale de Bâle	08.12.2016	08.12.2031	1.010%	10'000'000.00	Bon
Banque Cantonale Vaudoise	11.11.2022	11.11.2032	2.240%	10'000'000.00	Moyen
SUVA/CNA	23.08.203	23.08.2033	2.130%	10'000'000.00	Bon
Postfinance	13.11.2023	13.11.2033	1.850%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale Vaudoise	10.11.2019	10.11.2034	0.330%	10'000'000.00	Moyen
Postfinance	11.11.2022	11.11.2037	2.450%	15'000'000.00	Moyen
UBS SA	10.11.2020	10.11.2045	0.584%	18'200'000.00	Bon
Total				163'200'000.00	

Les indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus proviennent du rapport PWC-WWF sur la durabilité des banques de détail suisses (2020-2021), de l'évaluation des caisses de pensions établi par Greenpeace (2023) ainsi que de l'étude comparative du WWF des caisses de pensions suisses et l'investissement responsable.

En résumé, le montant de CHF 73.2 mios, soit le 44.9% de l'ensemble des emprunts a été contracté auprès de prêteurs dont les pratiques en terme de durabilité sont considérées comme bonnes alors qu'un montant de CHF 80.0 mios, soit le 49.0% de l'ensemble des emprunts a été contacté auprès de prêteurs dont les pratiques en terme de durabilité sont considérées comme moyennes. Il est à noter que nous n'avons qu'un seul prêteur pour lequel nous n'avons aucun indicateur à disposition.

En résumé, nous constatons que les emprunts contractés par notre Commune sont compatibles avec la durabilité des finances.

2.2.2. Remboursements, participation et subventions à des collectivités

La participation 2023 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics;
- au fonds de péréquation directe horizontale;
- à la facture sociale;
- à la réforme policière;

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale 2023 (acomptes et décompte final provisoire) inclus dans les comptes de l'année 2023 :

Régimes	Montant acomptes 2023	Résultat décompte provisoire définitif 2023	Montant total 2023 (acomptes + décompte final 2023)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	30'887'769	108'761	30'996'530
Retour fonds de péréquation	-14'366'374	-625'859	-14'992'233
Dépenses thématiques	-2'491'558	-523'926	-3'015'484
Montant net péréquation directe horizontale	14'029'837	-1'041'024	12'988'813
Montant total participation financement facture sociale	38'213'568	-2'487'964	35'725'604
Réforme policière	1'963'628	-155'131	1'808'497
Total des charges péréquatives	54'207'033	-3'684'119	50'522'914

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2023 :

Régimes	Montant total 2023 (acomptes + décompte final 2023)	Résultat décompte définitif 2022	Montant net sur 2023	Comptes 2022	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	30'996'530.00	-1'580'728.00	29'415'802.00	28'215'434.00	1'200'368.00	4.3%
Retour fonds de péréquation	-14'992'233.00	-892'756.00	-15'884'989.00	-13'915'477.00	-1'969'512.00	-14.2%
Dépenses thématiques	-3'015'484.00	-2'106'694.00	-5'122'178.00	-2'781'691.00	-2'340'487.00	-84.1%
Montant net péréquation directe horizontale	12'988'813.00	-4'580'178.00	8'408'635.00	11'518'266.00	-3'109'631.00	-27.0%
Montant total participation financement facture sociale	35'725'604.00	-8'973'143.60	26'752'460.40	33'345'395.00	-6'592'934.60	-19.8%
Réforme policière	1'808'497.00	-260'977.00	1'547'520.00	1'823'175.00	-275'655.00	-15.1%
Total des charges péréquatives	50'522'914.00	-13'814'298.60	36'708'615.40	46'686'836.00	-9'978'220.60	-21.4%

Le décompte final définitif de la péréquation relatif à l'exercice 2023 interviendra dans le courant de l'année 2024 (août-septembre) et, par conséquent, en cas de différence avec le décompte final provisoire 2023, c'est sur l'exercice 2024 que cette dernière sera comptabilisée.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	
• 2015	29 points d'impôts	
• 2016	27 points d'impôts	
• 2017	24 points d'impôts	
• 2018	26 points d'impôts	
• 2019	28 points d'impôts	
• 2020	28 points d'impôts	
• 2021	25 points d'impôts	
• 2022	26 points d'impôts	
• 2023	17 points d'impôts	(valeur du point d'impôt : CHF 1'605'466.00)

L'équivalent de notre participation au financement de la facture sociale en points d'impôts est nettement moins élevé en 2023 que les années précédentes. En effet, l'exercice 2023 contient deux décomptes finaux (2022 et provisoire 2023) qui ont été largement favorables.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2023 et le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires) :

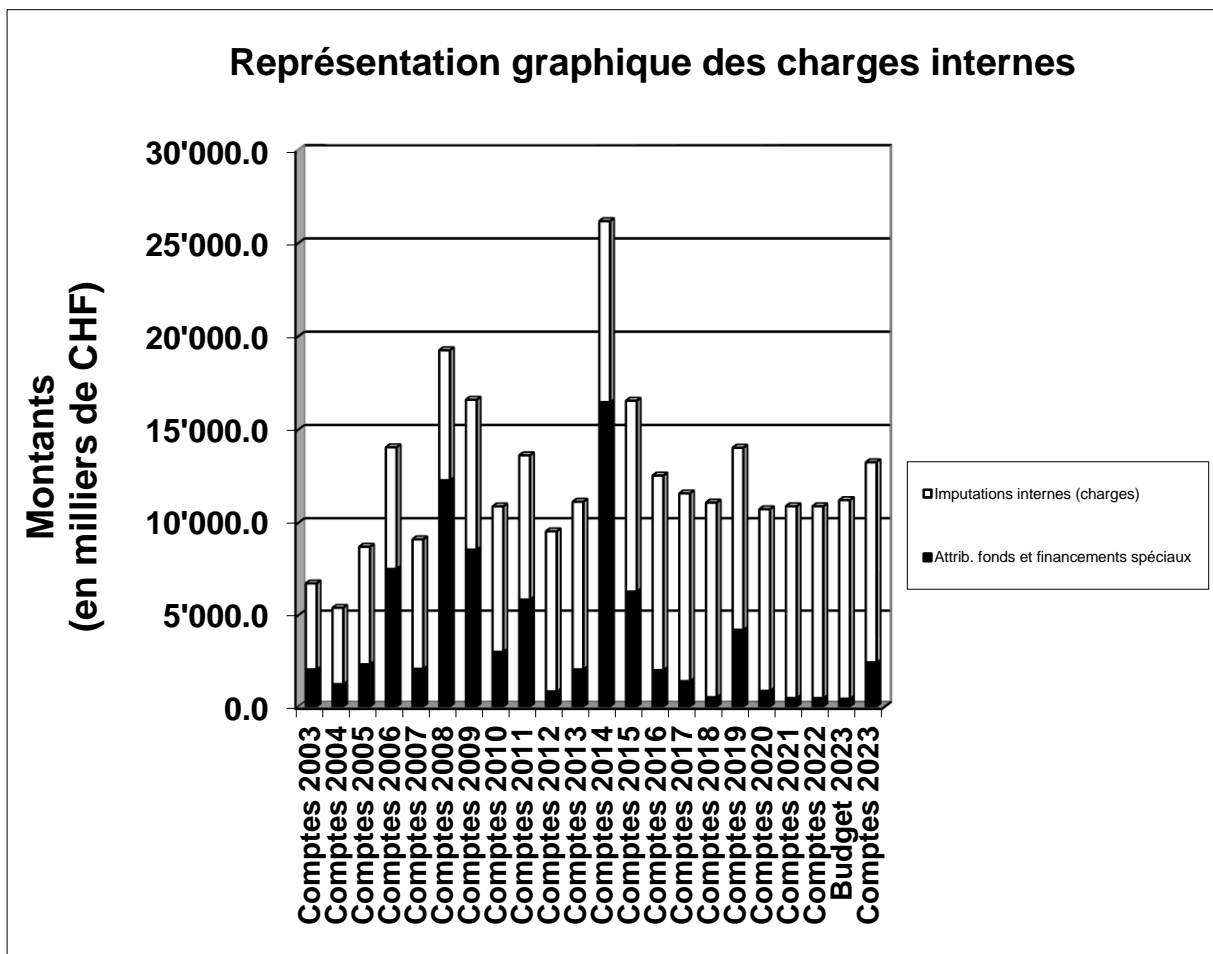
Intitulé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'824'576.44	10'780'900.00	43'676.44	0.4%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'435'288.43	450'300.00	1'984'988.43	440.8%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	13'259'864.87	11'231'200.00	2'028'664.87	18.1%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2023 et les comptes 2022 :

Intitulé	Comptes 2023	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'824'576.44	9'880'543.02	944'033.42	9.6%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'435'288.43	2'304'933.50	130'354.93	5.7%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	13'259'864.87	12'185'476.52	1'074'388.35	8.8%

La progression constatée des attributions au fonds et financements spéciaux provient pour l'essentiel de l'augmentation de la réserve pour débiteurs douteux relative aux créances fiscales.

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

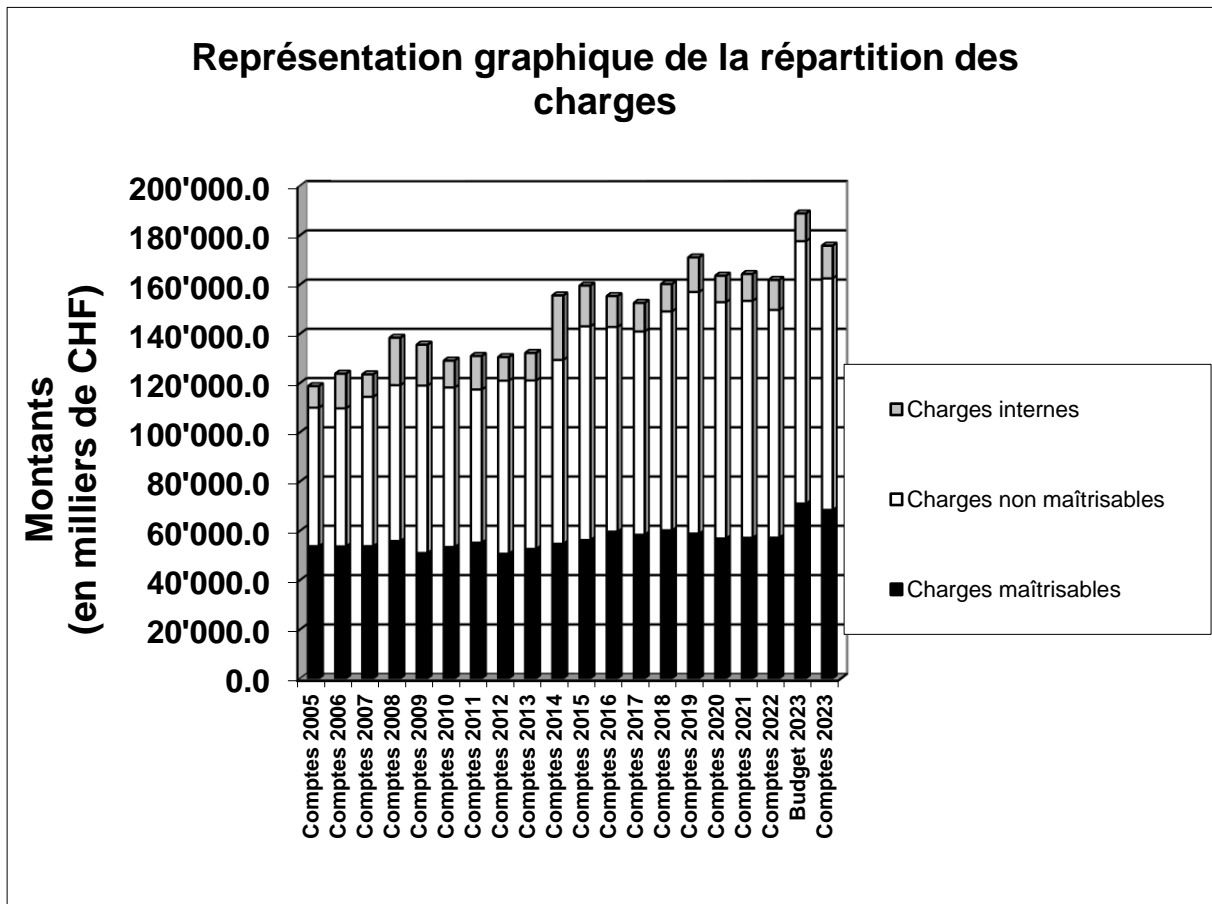


2.4. Analyse des charges

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2023, au budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2022 ainsi qu'aux comptes 2021 :

Intitulé	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
Autorités et personnel	31'876'813.71	32'632'200.00	30'148'819.00	30'182'921.14
Biens, services et marchandises	30'031'197.44	31'626'700.00	21'224'701.04	21'002'199.96
Aides et subventions	6'521'911.18	6'762'700.00	5'822'083.36	5'972'145.70
Sous-total charges maîtrisables	68'429'922.33	71'021'600.00	57'195'603.40	57'157'266.80
Intérêts passifs	1'612'593.93	1'852'000.00	822'305.16	825'387.48
Amortissements	10'514'741.93	8'966'600.00	6'797'313.98	6'164'648.43
Rembts et subv. à des collectivités	81'938'377.00	95'768'500.00	84'857'283.52	89'212'943.73
Sous-total charges non maîtrisables	94'065'712.86	106'587'100.00	92'476'902.66	96'202'979.64
Attrib. fonds et financements spéciaux	2'435'288.43	450'300.00	2'304'933.50	487'039.01
Imputations internes (charges)	10'824'576.44	10'780'900.00	9'880'543.02	10'415'569.66
Sous-total charges internes	13'259'864.87	11'231'200.00	12'185'476.52	10'902'608.67
TOTAL DES CHARGES	175'755'500.06	188'839'900.00	161'857'982.58	164'262'855.11

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2005 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutations ;
- impôts sur les successions et les donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part sur les impôts sur les gains immobiliers ;
- rétribution de la taxe sur le CO² ;
- compensation cantonale mise en place de la RIE III.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2023 et le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2023 (Taux de 61.0)	Budget 2023 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	58'004'130.65	60'450'000.00	-2'445'869.35	-4.0%
Impôt sur la fortune	17'306'196.34	17'400'000.00	-93'803.66	-0.5%
Impôt à la source	843'176.92	1'000'000.00	-156'823.08	-15.7%
Impôt spécial des étrangers	3'146'844.32	2'450'000.00	696'844.32	28.4%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	79'300'348.23	81'300'000.00	-1'999'651.77	-2.5%
Impôts sur le bénéfice	9'449'279.80	6'500'000.00	2'949'279.80	45.4%
Impôt sur le capital	2'398'765.75	2'500'000.00	-101'234.25	-4.0%
Impôt complémentaire immeubles	569'851.20	450'000.00	119'851.20	26.6%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	12'417'896.75	9'450'000.00	2'967'896.75	31.4%
Impôt foncier	3'999'307.40	3'800'000.00	199'307.40	5.2%
Droits de mutation	3'228'065.95	4'300'000.00	-1'071'934.05	-24.9%
Impôts sur les successions et donations	4'476'051.80	2'500'000.00	1'976'051.80	79.0%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	70'100.00	68'000.00	2'100.00	3.1%
Patentes et concessions	26'479.05	26'000.00	479.05	1.8%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'184'257.50	3'100'000.00	84'257.50	2.7%
Redistribution de la taxe sur le CO2	15'210.00	0.00	15'210.00	
Compensation cantonale RIE III	1'117'079.19	1'580'400.00	-463'320.81	-29.3%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	107'834'795.87	106'124'400.00	1'710'395.87	1.6%

Le total des revenus fiscaux est supérieur de l'ordre de CHF 1.7 mios à ce qui a été prévu dans le budget 2023.

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2023 facturés	46'261'259.65	14'694'840.80
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>		
Année fiscale 2022	7'753'937.62	1'256'892.44
Année fiscale 2021	2'301'429.28	635'076.49
Année fiscale 2020	-64'126.09	205'337.62
Année fiscale 2019	177'238.07	226'489.52
Année fiscale 2018	569'795.25	213'067.00
Année fiscale 2017	22'660.61	17'690.37
Année fiscale 2016	3'112.80	7'473.70
Année fiscale 2015	6'176.55	14'760.10
Année fiscale 2014	4'773.80	11'104.70
Année fiscale 2013	10'040.25	9'627.40
Année fiscale 2012	4'350.50	11'550.10
Année fiscale 2011	-2'622.25	5'203.75
Année fiscale 2010	225'898.35	-216.15
Année fiscale 2009	-117.55	-1'268.40
Année fiscale 2008	-20.65	-1'432.80
Total décomptes années antérieures	11'012'526.54	2'611'355.84
<u>Impôt sur les prestations en capital</u>		
Année fiscale 2023	1'248'948.09	
Année fiscale 2022	279'063.40	
Année fiscale 2021	17'679.05	
Année fiscale 2020	1'692.70	
Année fiscale 2019	5'324.55	
Année fiscale 2018	189.45	
Année fiscale 2017	-1'925.40	
Année fiscale 2016	950.40	
Année fiscale 2015	1'160.70	
Année fiscale 2013	-367.70	
Année fiscale 2012	-1'481.40	
Année fiscale 2011	-1'460.40	
Année fiscale 2010	-567.85	
Année fiscale 2006	-2'280.75	
Année fiscale 2005	-72.80	
Année fiscale 2004	-667.15	
Année fiscale 2003	-2'820.60	
Année fiscale 2002	-146.05	
Total impôt sur prestations en capital	1'543'218.24	
Total de l'impôt sur les frontaliers	203'130.75	
Remboursement impôt ecclésiastique	-35.85	
Amendes pour soustraction d'impôt	24'001.00	
Impôt sourcier mixte	54'513.43	
Impôt récupéré	128'321.58	
Imputation forfaitaire personnes physiques	-1'222'804.69	
Total comptabilisé sur l'année 2022	58'004'130.65	17'306'196.64

L'avancement des taxations est similaire par rapport à celui de l'année 2022. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 75.9% alors qu'en 2022 il était au même niveau.

Ainsi, en 2023, par rapport à l'année 2022, nous constatons une légère augmentation des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de 0.4% et une progression de 3.9% pour l'impôt sur la fortune.

Le nombre de contribuables soumis à l'impôt sur le revenu a augmenté de 1.3% par rapport à l'année 2022. Néanmoins, malgré cette progression, nous devons constater une hausse moindre des acomptes facturés durant l'année 2023 par rapport à l'année 2022. Par conséquent, force est de constater que la stagnation des acomptes provient de la baisse de la moyenne des acomptes facturés par contribuable qui est en diminution d'environ CHF 40.00 par rapport à l'année 2022.

Nous constatons ainsi que le montant de l'impôt sur le revenu est supérieur de 4.5% à celui réalisé lors du bouclage des comptes de l'année 2022 et de 3.7% par rapport à celui réalisé dans le cadre des comptes de l'année 2021.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous constatons sa progression de l'ordre de 7.4% par rapport aux montants comptabilisés dans les comptes de l'année 2022 et une diminution de 3.5% par rapport au bouclage des comptes de l'année 2021.

De plus, par rapport au budget 2023, les décomptes de l'impôt sur le revenu suite aux taxations des années antérieures sont inférieurs d'environ CHF 1.0 mio.

Ainsi, pour résumer, l'écart négatif d'environ CHF 2.5 mios par rapport au budget 2023 s'explique de la manière suivante :

- Diminution des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	(1.7	mios)
- Diminution des montants des acomptes (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	(1.1	mios)
- Augmentation impôt prestations en capital	CHF	0.4	mio
- Augmentation de l'impôt sourcier mixte	CHF	0.1	mio
- Augmentation de l'impôt forfaitaire	CHF	(0.2	mio)
Total écart par rapport au budget 2023	CHF	(2.5	mios)

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une diminution d'environ CHF 157'000.00, soit de 15.7%.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2023, l'impôt spécial sur les étrangers augmente d'environ CHF 0.7 mio, soit de 28.4%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2023 facturés</i>	<i>2'321'200.05</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2022	85'187.02
Année fiscale 2021	116'573.81
Année fiscale 2020	80'290.29
Année fiscale 2019	96'061.45
Année fiscale 2018	36'460.05
Année fiscale 2017	101'629.80
Année fiscale 2016	97'756.40
Année fiscale 2015	106'393.50
Année fiscale 2014	105'291.95
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>825'644.27</i>
Total impôt spécial sur les étrangers	3'146'844.32

Par rapport aux comptes 2022, nous constatons que cet impôt augmente d'environ CHF 800'000.00, soit une hausse de 34.7%.

Ceci s'explique essentiellement par une augmentation des décomptes après déduction des acomptes de l'ordre de CHF 880'000.00 par rapport à ceux constatés lors du bouclage des comptes de l'année 2022. Il est à noter que le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers est en constante diminution par rapport à l'année 2022 (-2.8%).

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a généré des recettes nettement supérieures d'environ CHF 2.9 mios par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 45.4%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2023	8'291'341.75
Total des acomptes facturés pour l'année 2024	158'924.80
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2023</i>	8'450'266.55
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2022	95'452.30
Année fiscale 2021	839'429.45
Année fiscale 2020	72'726.10
Année fiscale 2019	41'631.55
Année fiscale 2018	-52'463.55
Année fiscale 2016	238.50
Année fiscale 2015	-1'285.05
<i>Total décomptes après déduction des acomptes</i>	995'729.30
<i>Impôt minimum - Recettes brutes</i>	3'283.95
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	9'449'279.80

Par rapport aux comptes 2022, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales sont en très nette augmentation d'environ CHF 7.3 mios, soit une hausse de 347.0%.

Cette forte progression des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- augmentation des acomptes facturés CHF 4.8 mios
- augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 2.5 mios

Nous constatons une augmentation des acomptes par rapport à l'année 2022. Cet important écart provient d'un seul contribuable.

Il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes inférieures d'environ CHF 0.1 mio par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 4.0%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés durant l'année 2023	2'227'499.65
Total des acomptes facturés durant l'année 2023	2'227'499.65
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2022	-19'788.45
Année fiscale 2021	175'239.70
Année fiscale 2020	16'863.95
Année fiscale 2019	-3'083.75
Année fiscale 2018	2'034.65
Total des décomptes après déduction des acomptes	171'266.10
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	2'398'765.75

Par rapport aux comptes 2022, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales sont en progression d'environ CHF 0.2 mio, soit une hausse de 7.7%.

Cette hausse des recettes provient essentiellement de deux éléments :

- diminution des acomptes facturés CHF (0.1 mio)
- augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 0.3 mio

Nous constatons que le nombre de contribuables ayant payé es acomptes sur l'impôt sur le capital des sociétés est resté stable par rapport à l'année 2022 et, le nombre de taxations définitives concernant les années antérieures est en forte hausse de 33.1%.

3.1.6. Droits de mutation

Nous remarquons une forte diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 1.1 mios par rapport au budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 24.9%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2023	1'556'746.70
Année fiscale 2022	458'496.45
Année fiscale 2021	19'529.90
Année fiscale 2020	1'568.15
Année fiscale 2019	165.00
Total droits de mutation personnes physiques	2'036'506.20
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2023	908'585.35
Année fiscale 2022	282'809.40
Année fiscale 2019	165.00
Total droits de mutation - Personnes morales	1'191'559.75
Total des droits de mutation	3'228'065.95

Par rapport aux comptes 2022, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en légère diminution d'environ CHF 8'200.00, soit une baisse de 0.3%. Cette diminution s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui diminue entre les années 2022 et 2023 (-44 dossiers).

3.1.7. Impôts sur les successions et donations

Nous constatons une forte augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 2.0 mios par rapport au budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 79.0%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u>Imposition sur les successions et donations</u>	
Année fiscale 2023	15'601.00
Année fiscale 2022	1'399'348.80
Année fiscale 2021	2'362'793.20
Année fiscale 2020	95'494.00
Année fiscale 2010	602'814.80
Total impôts sur les successions et donations	4'476'051.80

Durant l'année 2023, les autorités fiscales cantonales ont traité 31 dossiers concernant notre Commune, soit 2 cas de plus que durant l'année 2022.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôts est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux gains immobiliers

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 84'000.00 par rapport au budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 2.7%.

Par rapport aux comptes 2022, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en baisse d'environ CHF 320'000.00, soit une diminution de 9.1%.

Il est à noter que durant l'exercice 2023, les autorités fiscales cantonales ont traité 23 dossiers de plus que durant l'année 2022. Par conséquent, la valeur moyenne des dossiers traités durant l'année 2023 est inférieure à celle constatée lors du bouclage des comptes de l'année 2022.

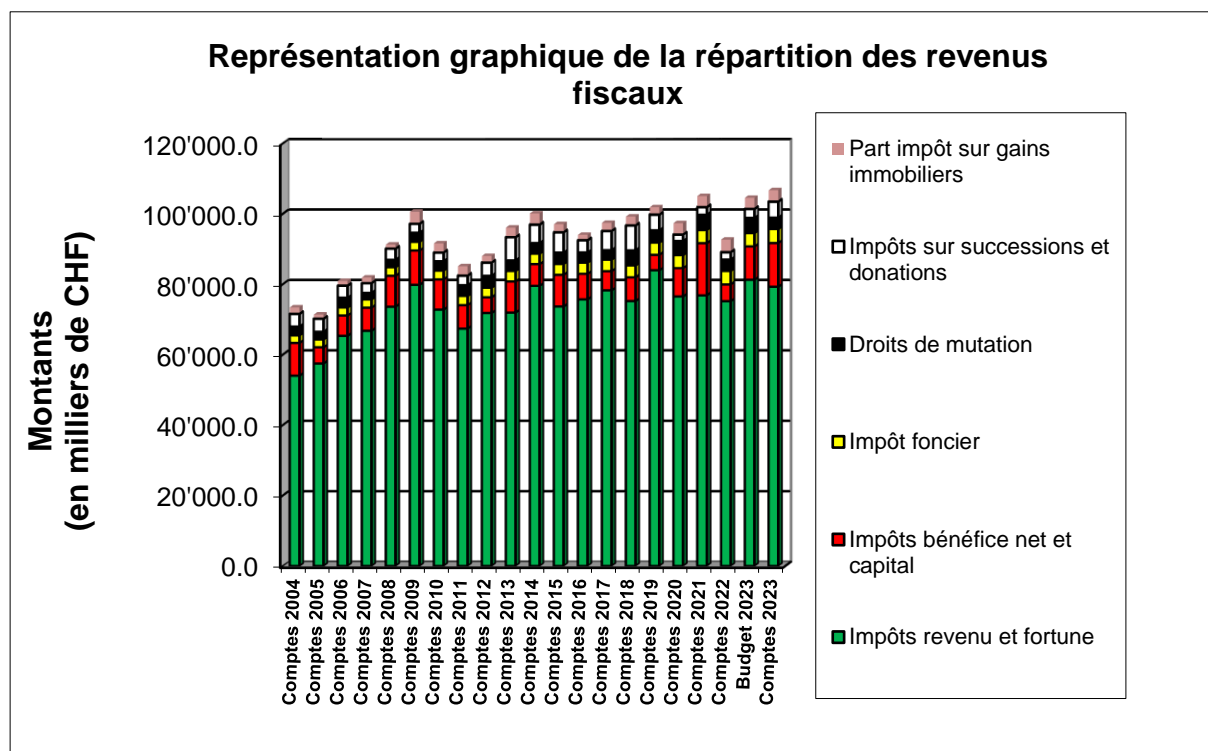
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2023 et les comptes 2022 :

Intitulé	Comptes 2023 (Taux de 61.0)	Comptes 2022 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	58'004'130.65	55'495'628.59	2'508'502.06	4.5%
Impôt sur la fortune	17'306'196.34	16'110'074.22	1'196'122.12	7.4%
Impôt à la source	843'176.92	1'272'358.14	-429'181.22	-33.7%
Impôt spécial des étrangers	3'146'844.32	2'335'527.14	811'317.18	34.7%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	79'300'348.23	75'213'588.09	4'086'760.14	5.4%
Impôts sur le bénéfice	9'449'279.80	2'114'100.25	7'335'179.55	347%
Impôt sur le capital	2'398'765.75	2'227'289.85	171'475.90	7.7%
Impôt complémentaire immeubles	569'851.20	412'106.55	157'744.65	38.3%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	12'417'896.75	4'753'496.65	7'664'400.10	161.2%
Impôt foncier	3'999'307.40	3'824'738.75	174'568.65	4.6%
Droits de mutation	3'228'065.95	3'236'255.25	-8'189.30	-0.3%
Impôts sur les successions et donations	4'476'051.80	2'030'374.65	2'445'677.15	120.4%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	70'100.00	72'650.00	-2'550.00	-3.5%
Patentes et concessions	26'479.05	28'865.55	-2'386.50	-8.3%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'184'257.50	3'502'627.20	-318'369.70	9.1%
Redistribution de la taxe sur le CO2	15'210.00	19'694.80	-4'484.80	-22.8%
Compensation cantonale RIE III	1'117'079.19	453'697.55	663'381.64	146.2%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	107'834'795.87	93'135'988.49	14'698'807.38	15.8%

Le total des revenus fiscaux est en forte hausse de 15.8% par rapport aux comptes de l'année 2022.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2004 :



3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2023 et le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires) (en CHF) :

Intitulé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	8'100'066.23	7'823'900.00	276'166.23	3.5%
Taxes, émoluments et prod ventes	29'144'737.27	28'341'300.00	803'437.27	2.8%
Participation et remboursements de collectivités publiques	22'550'989.34	18'448'100.00	4'102'889.34	22.2%
Autres participations et subventions	190'315.00	185'500.00	4'815.00	2.6%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	59'986'107.84	54'798'800.00	5'187'307.84	9.5%

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2023 et les comptes 2022 :

Intitulé	Comptes 2023	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	8'100'066.23	7'941'696.29	158'369.94	2.0%
Taxes, émoluments et prod ventes	29'144'737.27	21'781'536.28	7'363'200.99	33.8%
Participation et remboursements de collectivités publiques	22'550'989.34	18'379'703.07	4'171'286.27	22.7%
Autres participations et subventions	190'315.00	188'802.65	1'512.35	0.8%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	59'986'107.84	48'291'738.29	11'694'369.55	24.2%

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs de 9.5% à ce qui a été prévu dans le budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires).

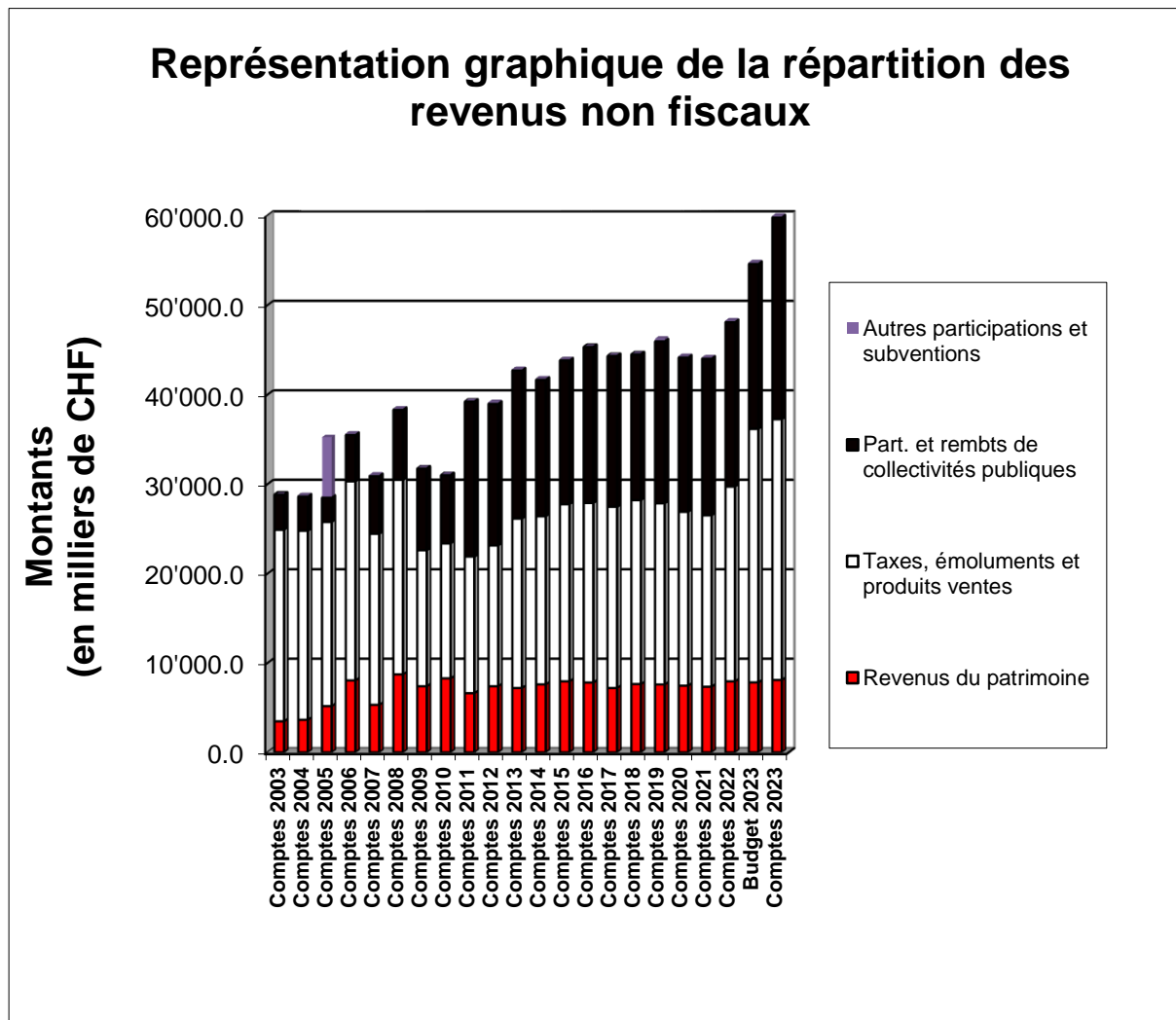
Par rapport aux comptes 2022, les revenus non fiscaux sont plus élevés de 24.2%.

Par rapport aux comptes 2022, les revenus du patrimoine sont en progression de 2.0%. Cette hausse provient pour l'essentiel des intérêts et dividendes des placements de notre Commune.

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont en hausse de 33.8% par rapport aux comptes de l'année 2022. Cette augmentation provient pour l'essentiel de la vente d'énergie électrique suite à la vente d'électricité à nos clients, dès le 1^{er} janvier 2023.

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont en augmentation de 22.7% par rapport aux comptes de l'année 2022. Cette augmentation provient pour l'essentiel du décompte final de l'année 2022 et du décompte final provisoire de l'année 2023 des péréquations.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



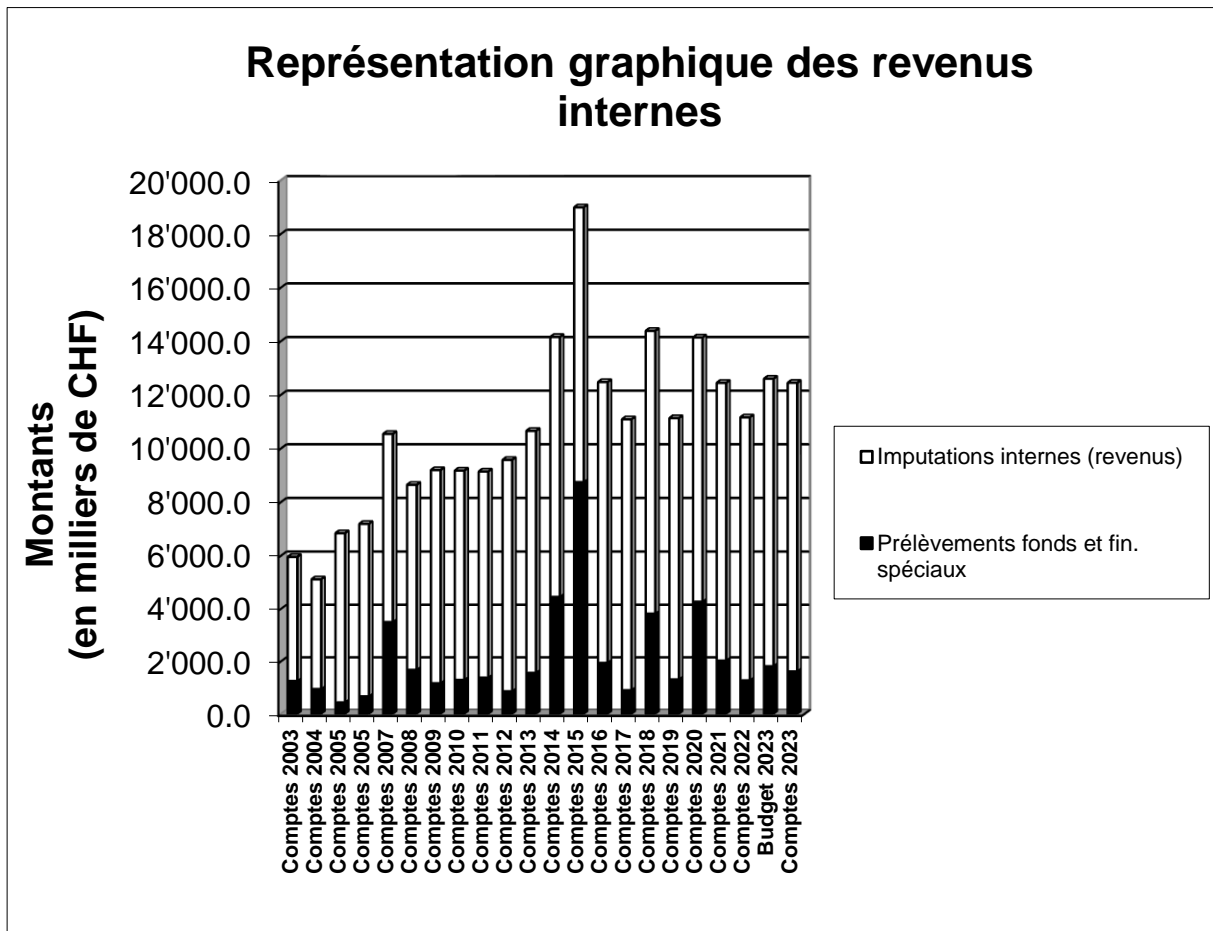
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

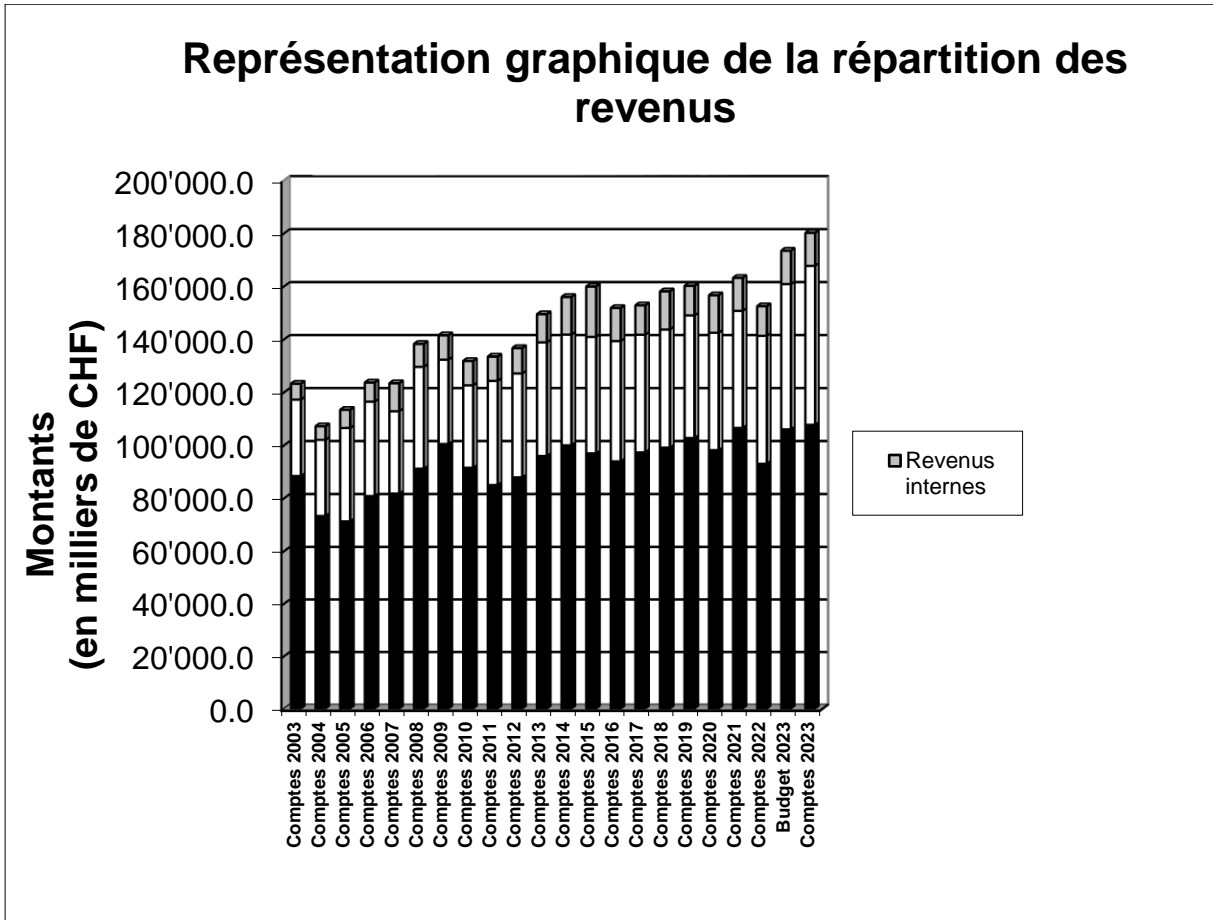


3.4. Analyse des revenus – Récapitulation

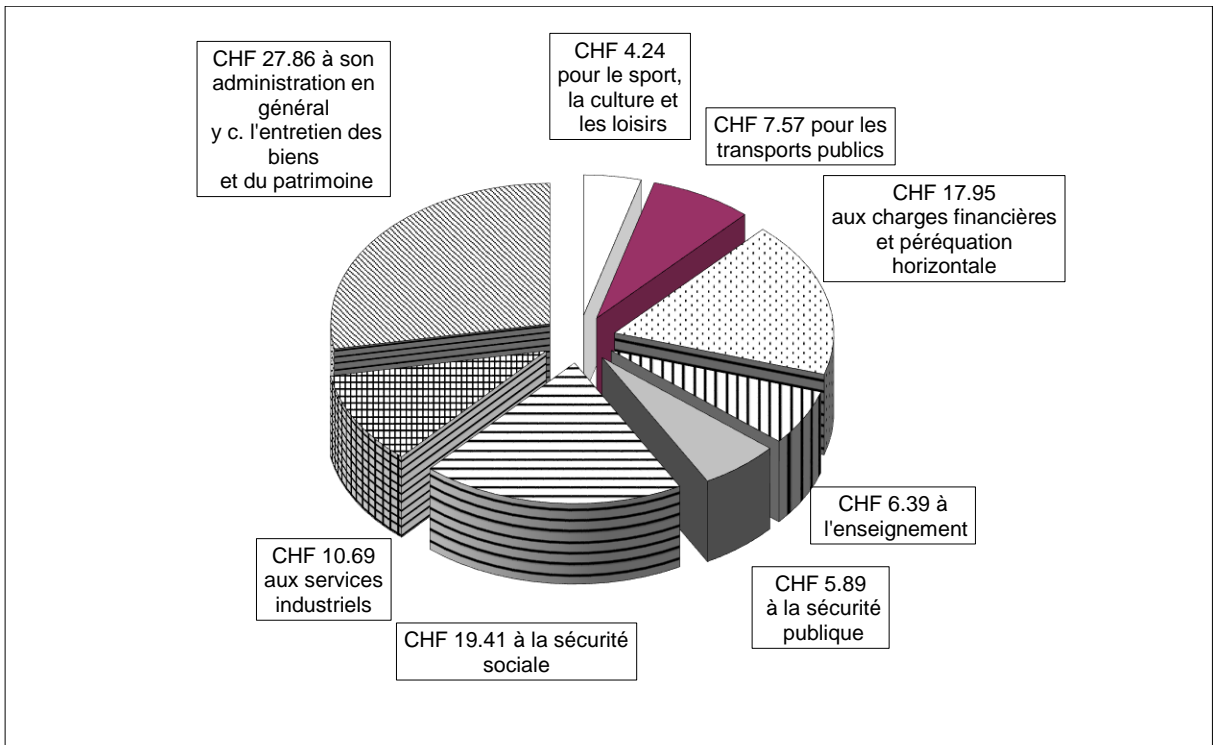
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2023 et comparatif par rapport au budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires) ainsi qu'aux comptes 2022 et 2021 :

Intitulé	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
Impôts sur le revenu et la fortune	79'300'348.23	81'300'000.00	75'213'588.09	76'860'205.45
Impôts sur le bénéfice net et le capital	12'417'896.75	9'450'000.00	4'753'496.65	14'832'832.40
Impôt foncier	3'999'307.40	3'800'000.00	3'824'738.75	3'727'357.05
Droits de mutation	3'228'065.95	4'300'000.00	3'236'255.25	4'347'950.20
Impôts sur les successions et donations	4'476'051.80	2'500'000.00	2'030'374.65	2'095'407.60
Impôt sur les chiens et taxes diverses	70'100.00	68'000.00	72'650.00	67'950.00
Patentes et concessions	26'479.05	26'000.00	28'865.55	26'209.35
Part impôts sur les gains immobiliers	3'184'257.50	3'100'000.00	3'502'627.20	3'076'179.35
Redistribution de la taxe sur le CO2	15'210.00	0.00	19'694.80	6'858.30
Compensation cantonale RIE III	1'117'079.19	1'580'400.00	453'697.55	1'629'758.41
Sous-total revenus fiscaux	107'834'795.87	106'124'400.00	93'135'988.49	106'670'708.11
Revenus du patrimoine	8'100'066.23	7'823'900.00	7'941'696.29	7'346'637.88
Taxes, émoluments et produits ventes	29'144'737.27	28'341'300.00	21'781'536.28	19'161'514.80
Part. et remboursements de collectivités publiques	22'550'989.34	18'448'100.00	18'379'703.07	17'501'730.69
Autres participations et subventions	190'315.00	185'500.00	188'802.65	153'222.35
Sous-total revenus non fiscaux	59'986'107.84	54'798'800.00	48'291'738.29	44'163'105.72
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	1'630'479.34	1'827'000.00	1'286'398.38	2'038'495.09
Imputations internes (revenus)	10'824'576.44	10'780'900.00	9'880'543.02	10'415'569.66
Sous-total revenus internes	12'455'055.78	12'607'900.00	11'166'941.40	12'454'064.75
TOTAL DES REVENUS	180'275'959.49	173'531'100.00	152'594'668.18	163'287'878.58

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003



En 2023, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



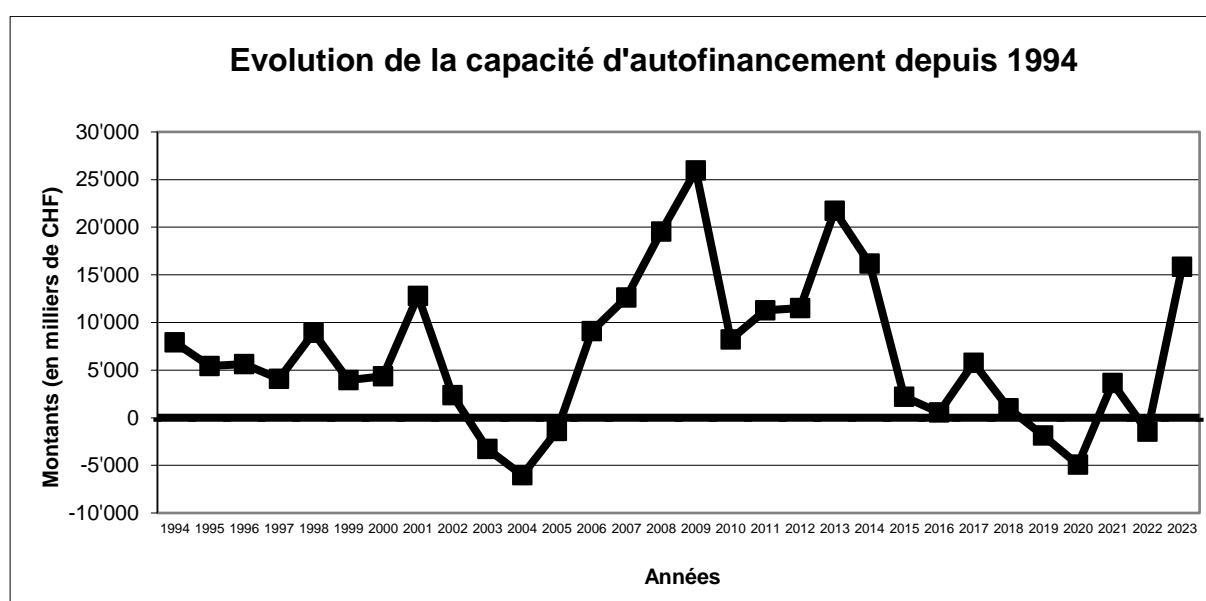
4. Analyse des charges et des revenus

COMPTES 2023 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	11'020.6	809.8	3'523.9	8'840.4	4'000.3	565.3	1'595.7	1'520.8	31'876.8
Biens, services, marchandises	4'178.5	599.5	3'805.1	4'457.9	3'788.3	97.9	113.9	12'990.1	30'031.2
Intérêts passifs	0.0	1'612.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'612.6
Amortissements	776.7	412.1	3'088.4	3'392.4	2'049.7	307.0	68.0	420.4	10'514.7
Rembts, participations et subv. coll. publiques	13'814.6	29'415.8	0.0	2'548.8	116.9	9'169.2	26'859.2	14.0	81'938.5
Aides et subventions	464.1	0.0	4.4	198.8	927.0	0.0	4'924.7	3.0	6'522.0
Attrib. fonds et fin. spéciaux	51.5	1'182.2	0.0	457.1	0.0	44.7	0.0	699.7	2'435.2
Imputations internes	211.8	0.0	0.0	4'785.5	2'089.3	0.0	0.0	3'737.9	10'824.5
Total des charges	30'517.8	34'032.0	10'421.8	24'680.9	12'971.5	10'184.1	33'561.5	19'385.9	175'755.5
Impôts	0.0	103'491.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	103'491.8
Patentes, concessions	0.0	26.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	26.5
Revenus du patrimoine	365.0	904.3	4'043.1	792.5	489.8	587.3	0.0	918.1	8'100.1
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	2'427.3	173.6	548.4	6'453.8	633.7	365.0	1'014.6	17'528.2	29'144.6
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	4'316.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4'316.6
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	21'437.2	21.3	25.3	891.1	1.9	25.2	44.0	22'551.0
Autres participations et subventions	0.0	0.0	0.0	190.3	0.0	0.0	0.0	0.0	190.3
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	45.0	0.0	444.3	947.4	193.8	0.0	0.0	0.0	1'630.5
Imputations internes	1'016.4	1'734.1	901.6	4'347.6	1'929.2	0.0	0.0	895.6	10'824.5
Total des revenus	3'958.7	132'084.1	5'958.7	12'756.9	4'137.6	954.2	1'039.8	19'385.9	180'275.9

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2023	180'275'959.49
Total des charges des comptes 2023	-175'755'500.06
Résultat des comptes 2023	4'520'459.43
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2023	10'824'576.44
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2023	-10'824'576.44
Amortissements comptables dans les comptes 2023	10'096'857.20
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2023	417'884.73
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2023	2'435'288.43
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2023	-1'630'479.34
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2023	15'840'010.45
Investissements nets de l'année 2023	-21'954'540.39
Solde après financement des investissements selon les comptes 2023	-6'114'529.94

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2023 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Cela signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également

pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

A l'inverse des années 2019, 2020 et 2022, l'année 2023 se solde par une marge d'autofinancement enfin positive de l'ordre de CHF 15.8 mios, soit une situation similaire à celles rencontrées lors des années 2006 à 2018. Ainsi, ce résultat est meilleur que l'objectif du programme de législature 2021-2026 qui prévoit une marge d'autofinancement proche de zéro

C'est ainsi la somme approximative de CHF 6.1 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer l'entier des investissements nets communaux. Ainsi, l'endettement communal se situe à la somme de CHF 163.2 mios au 31 décembre 2023, soit une progression de l'ordre de CHF 9.4 mios par rapport au montant constaté au 31 décembre 2022.

6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2023. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec la Communication.

7. Programme de législature

Au chapitre des finances communales, le programme de législature 2021-2026 prévoit quatre objectifs :

- 1. Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67.0 mios à l'horizon 2026, soit une augmentation moyenne de 1.7% par an :** le bouclage des comptes 2023 montre des charges maîtrisables, sans l'achat d'électricité pour la revente, qui se situent aux alentours de CHF 61.1 mios, soit en hausse de l'ordre de 6.8% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2022. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment partiellement atteint.
- 2. Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de CHF 34.0 mios à l'horizon 2026, soit une augmentation moyenne de 2.7% par an :** le bouclage des comptes 2023 montre des charges relatives aux autorités et personnel qui se situent aux alentours de CHF 31.9 mios, soit à un niveau supérieur de 5.7% à celui constaté dans le cadre du bouclage des comptes 2022. Par conséquent, la variation annuelle constatée lors du bouclage des comptes 2023 est supérieure à l'objectif figurant dans le plan de législature, mais reste encore dans la cible fixée.
- 3. Emprunter que pour le financement des investissements (petit équilibre) :** le bouclage des comptes 2023 montre une marge d'autofinancement positive de l'ordre de CHF 15.8 mios. Par conséquent, la couverture du financement des investissements par des fonds propres constatée lors du bouclage des comptes 2023 est de 72.1%, donc meilleure que l'objectif figurant dans le programme de législature. Ainsi l'objectif figurant dans le programme de législature est pour le moment atteint.
- 4. Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 240 mios :** le bouclage des comptes 2023 montre un endettement communal qui se situe à la somme de CHF 163.2 mios. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.

Par conséquent, l'exercice comptable de l'année 2023 respecte en grande partie les objectifs financiers qui ont été articulés dans le cadre du programme de législature pour les années 2021 à 2026.

8. Conclusions

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2022 est nettement meilleur que ce que prévoyait le budget 2023 modifié des demandes de crédits supplémentaires. Ce bon résultat est principalement la conséquence de recettes fiscales supérieures aux prévisions. De plus, le décompte final 2022 relatif à la péréquation nous a été largement favorable de l'ordre de CHF 13.8 millions et, à la demande de notre fiduciaire, nous avons également intégré dans les comptes 2023, le décompte final provisoire des péréquations 2023. A contrario, l'année 2023 contient une charge que l'on peut considérer comme exceptionnelle ; cela concerne l'amortissement des immeubles sis à l'Avenue C.-F. Ramuz 73 pour une somme approximative de CHF 2.4 millions.

Il est important de préciser que dès le bouclage des comptes 2024, nous n'aurons plus le décalage des décomptes finaux des péréquations, ce qui facilitera grandement la lecture et l'interprétation des comptes communaux.

Par conséquent, si nous prenons en compte uniquement les éléments relatifs à l'année 2023, nous devrions ne pas tenir compte du décompte final des péréquations de l'année 2022 et de l'amortissement exceptionnel pour les immeubles à l'av. C.-F. Ramuz 73. Ainsi, sans ces deux éléments, le résultat de l'année 2023 aurait été un déficit proche de CHF 7.0 millions, soit un résultat plus conforme aux prévisions budgétaires.

Comme mentionné précédemment, la marge d'autofinancement réalisée durant l'exercice 2023 est positive et a donc permis de financer le 72.1% des investissements nets consentis durant l'année 2023. Par conséquent, l'endettement de notre Commune a progressé de CHF 9.4 millions et se situe, au 31 décembre 2023, à hauteur de CHF 163.2 millions.

Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissements qui répond à une nécessité d'entretien minimum (réseaux souterrains, patrimoine communal), à une obligation légale (constructions scolaires) ou à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui (espaces publics, mobilité).

En plus, toutes les dépenses d'investissements font l'objet d'une priorisation stricte, lors d'une appréciation faite dans un premier temps par la Municipalité, mais qui doit évidemment être ensuite partagée et validée par le Conseil communal dans le cadre du processus démocratique usuel.

Il faut relever enfin que nos dépenses d'investissements sont supportables et ne sont pas à l'origine de la dégradation de nos finances. Elles impactent notre budget annuel par leur amortissement et par les intérêts des emprunts nécessaires. Cette dépense représente seulement 5.7% du total de nos dépenses et 14.8% de nos charges maîtrisables.

Il convient de préciser encore que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci devraient donc permettre de faire face à un bon nombre de défis qui attendent notre Ville ces prochaines années.

Les effets liés au COVID-19 sont encore difficiles à évaluer. En effet, il est encore trop tôt afin d'estimer les effets à long terme de cette crise majeure. Ces derniers devraient avoir des conséquences sur la facture sociale ainsi que sur le niveau des recettes fiscales. Seules les

évolutions constatées durant les prochaines années nous permettront d'évaluer l'ensemble des conséquences du COVID-19.

Outre les conséquences liées à la crise sanitaire, le résultat positif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2023 cache quelques sujets de préoccupation pour les années à venir, déjà évoqués depuis plusieurs années.

En effet, notre participation totale au financement des charges péréquatives ne devrait pas sensiblement diminuer suite à l'introduction en 2025 du nouveau système péréquatif même si notre participation au financement de la facture sociale devrait sensiblement diminuer. Par conséquent, nous sommes bel et bien en présence d'un déficit que l'on peut qualifier de structurel.

Dans ce contexte et en regard également du budget 2024, la marge d'autofinancement prévisible pour les années à venir, un assainissement indispensable des finances communales devra être consenti afin de diminuer le niveau des charges maîtrisables ainsi qu'un ajustement de la fiscalité communale.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 13-2024 du 1er mai 2024,
vu le rapport de la Commission des finances,


décide

1. d'approuver les comptes 2023 et donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2023 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1er mai 2024.

Au nom de la Municipalité


Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Annexes :

- brochures des comptes 2023
- comptes 2023 de la CISTEP
- attestation des comptes 2023 par la fiduciaire